

## À QUI S'ADRESSE LA CARTE ZOU ! SOLIDAIRE ?

Pour faciliter les déplacements et favoriser la réinsertion dans la vie active, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur propose ZOU ! Solidaire :

- aux allocataires du Pôle emploi indemnisés en dessous du SMIC.
- aux demandeurs d'emploi non imposables ayant épuisé leurs droits.
- aux bénéficiaires du RSA.
- aux titulaires d'un Contrat Unique d'Insertion ou d'un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion.
- aux bénéficiaires de l'Allocation pour Adulte Handicapé.
- aux bénéficiaires de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité.

## POUR OBTENIR ZOU ! SOLIDAIRE

Pour en bénéficier, vous devez résider dans l'une des communes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour en faire la demande, il vous suffit d'envoyer :

1. Un exemplaire de ce formulaire dûment rempli.
2. Une photographie d'identité récente (L3.5 x H4.5 cm, de face et tête nue) avec vos nom, prénom inscrits au dos. Les photocopies en noir et blanc ou en couleur et les photos laser ou ayant déjà fait l'objet d'utilisation ou perforées, ne sont pas acceptées.
3. Les photocopies des pièces à fournir voir colonne 2 du tableau à l'intérieur.

À l'adresse suivante:

Carte ZOU ! Solidaire  
EFFIA Synergies CS 20406  
13591 Aix-en-Provence Cedex 3

À réception de votre dossier, le service compétent établira votre carte et l'adressera à votre domicile dans un délai d'un mois.

Veillez à remplir correctement ce formulaire et à y joindre les pièces justificatives demandées.

## RENOUVELLEMENT DE VOTRE CARTE

Trois mois avant l'expiration de la validité de votre carte, vous pouvez en demander le renouvellement en procédant aux mêmes formalités (voir conditions d'obtention à l'intérieur du dépliant). En cas de perte, de vol ou de détérioration, des frais de duplicata seront appliqués.

## RÉSEAU RÉGIONAL DE TRANSPORT



La carte ZOU ! Solidaire est valable sur les réseaux TER, LER et CP.

## RÈGLES D'UTILISATIONS

L'usage de cette carte est strictement réglementé. Elle est nominative et gratuite. Le non-respect des conditions générales d'utilisation expose le titulaire à l'exclusion immédiate du dispositif (voir conditions de vente).

## INFORMATIONS

Sur les sites internet :  
[regionpaca.fr](http://regionpaca.fr), [TER PACA](http://TER PACA)

ou par téléphone :  
0 800 511 833\*

\*Tous les jours de 7h00 à 21h30,  
appel gratuit

## LA RÉGION VOUS TRANSPORTE



## VOTRE CARTE ZOU ! SOLIDAIRE



Comment obtenir  
votre carte  
ZOU ! Solidaire?



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



## - ÉTAT CIVIL À COMPLÉTER

Nom .....  
 Prénom .....  
 Date de naissance .....  
 Bât, entrée, escalier .....  
 Chez Mr ou Mme .....  
 Résidence, lotissement .....  
 Rue, bd, av, impasse, quartier .....  
 .....  
 Code postal .....  
 Commune .....  
 Téléphone .....  
 Adresse mail .....

## - PHOTOCOPIES DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE

- Une pièce d'identité en cours de validité
  - CNI
  - ou  Passeport
  - ou  Permis de conduire
- Un justificatif de domicile
  - Dernière quittance EDF / Téléphone
  - ou  Attestation d'hébergement sur papier libre pour les personnes hébergées
  - Une photographie d'identité récente L3.5 x H4.5 cm, de face et tête nue avec vos nom et prénom inscrits au dos.  
 Les photocopies en noir et blanc ou en couleur et les photos laser ou ayant déjà fait l'objet d'utilisation ou perforées, ne sont pas acceptées.
  - Justificatifs suivant la colonne 2 PIÈCES À FOURNIR  
 Attention, seuls les justificatifs des organismes situés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont acceptés.

Conformément aux dispositions des articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez obtenir communication et le cas échéant rectification ou suppression des données vous concernant en vous adressant, muni de votre carte d'identité, à : Carte *ZOU ! Solidaire* EFFIA Synergies CS 20406 13591 Aix-en-Provence Cedex 3

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations concernant l'état civil et la résidence ainsi que celle des pièces fournies.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_  
**Signature obligatoire**

## LES AVANTAGES *ZOU ! Solidaire*

- 90% de réduction\* sur tous vos billets TER / SNCF (sauf TGV, Corail Téo, Corail Lunéa et trains à accès limité), LER (Lignes Express Régionales) ainsi que des Chemins de fer de Provence (ligne Nice-Digne) en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Possibilité d'achat de carnets de 10 billets.
- La carte est gratuite et valable 1 an à partir de sa date d'émission.

\* Minimum de perception de 1.20€ par trajet ou par carnet de 10 billets. Prix au 31 décembre 2014.

## REGLES D'UTILISATION

La carte *ZOU ! Solidaire* est résiliée de plein droit par SNCF, sans aucune indemnité pour les motifs suivants :

- Fraude établie dans le dossier de demande de carte (fausse déclaration, falsification des pièces justificatives).
- Carte ou billet au tarif *ZOU ! Solidaire* falsifié(e).
- Carte *ZOU ! Solidaire* périmée ou utilisée par une tierce personne.
- Outrage à agent lors du contrôle.

BÉNÉFICIAIRES	PIÈCES À FOURNIR	VALIDITÉ DES PIÈCES	ORGANISME
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous êtes demandeur d'emploi et indemnisé(e) par le Pôle emploi ou par un organisme de la fonction publique</li> <li>• Vos indemnités mensuelles sont inférieures au montant net du SMIC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis de paiement ou notification d'admission ou attestation des périodes indemnisées délivrés par l'organisme</li> <li>• ATTENTION : le montant net mensuel ou journalier doit figurer sur la notification ou l'attestation</li> </ul>	Seules les pièces des deux mois précédant la date de dépôt du dossier seront acceptées	Pôle emploi ou organisme de la fonction publique
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous êtes demandeur d'emploi et vous ne percevez plus vos indemnités pour perte d'emploi</li> <li>• Vous êtes non imposable sur le revenu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dernière attestation des périodes indemnisées.</li> <li>• Avis de situation du mois en cours.</li> <li>• Dernier avis d'imposition</li> </ul>	Seules les pièces de l'année en cours ou de l'année précédant la date de dépôt du dossier seront acceptées.	Pôle emploi ou organisme de la fonction publique ou Trésor Public

### Les autres demandeurs d'emploi non indemnisés ne peuvent pas bénéficier de *ZOU ! Solidaire*

Vous bénéficiez du RSA, le montant du RSA doit être inférieur au montant net du SMIC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation d'admission ou notification de droits ou attestation de paiement délivrées par l'organisme</li> <li>• Pour les RSA couple, le nom des deux bénéficiaires doit figurer sur le document fourni</li> </ul>	Seules les pièces des deux mois précédant la date de dépôt du dossier seront acceptées	Caisse d'Allocations Familiales ou Mutuelle Sociale Agricole
Vous êtes salarié dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion ou d'un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion	Convention Etat / Employeur signée et tamponnée par l'employeur	En cours de validité	Employeur
Vous bénéficiez de l'Allocation Adulte Handicapé	Attestation de paiement	Seules les pièces des deux mois précédant la date de dépôt du dossier seront acceptées	Caisse d'Allocations Familiales
Vous bénéficiez de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité	Attestation de paiement de pension	Seules les pièces du trimestre en cours seront acceptées	Caisse Primaire Assurance Maladie